

Décision

Générale

colonial

Décision n° 100-373-1927 Divers.

n° 100-373-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 décembre 1927

Numéro JO
n° 373 du 31/12/1927

Date du numéro
31 décembre 1927

TEXTE INTÉGRAL

le sergent de la garde indigène détaché an poste de Tadjourah est chargé, sous la direction du chef de poste, du cours de français aux jeunes indigènes et aux gardes, à compter du 1er janvier 1928.